

RAPPORT N° 92/2-34
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE 1992

Le Budget Primitif de 1992 de la Régie Marchés et Droits de Places, adopté par Délibération n° 91/6-04 en séance du 14 décembre 1991, s'équilibre en dépenses et en recettes :

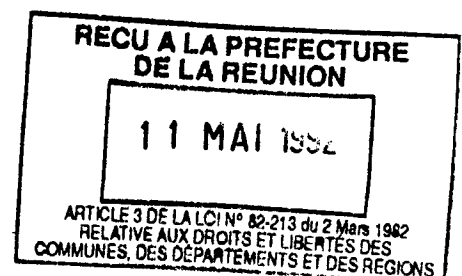
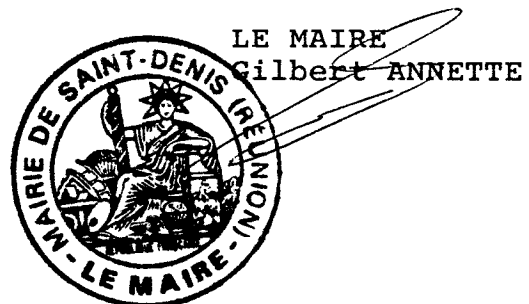
- à 190 000 F pour la Section d'Investissement,
- et à 2 245 000 F pour la Section de Fonctionnement.

Entre-temps, des besoins nouveaux et imprévus sont apparus, lesquels nécessitent des autorisations de crédits supplémentaires qui se montent :

- à 270 000 F pour la Section d'Investissement,
- et à 350 000 F pour la Section de Fonctionnement.

C'est pourquoi, compte tenu des contraintes comptables et légales d'équilibre du budget des services publics à caractère industriel et commercial, je vous demande d'adopter les décisions modificatives correspondantes telles qu'elles figurent en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 92/2-34
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 avril 1992

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE 1992

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/2-34 du Maire ;

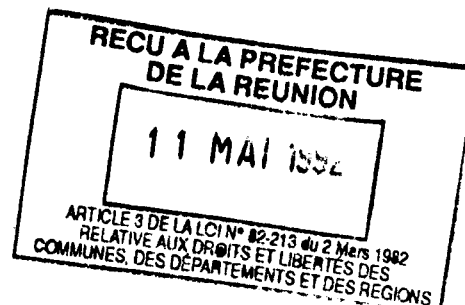
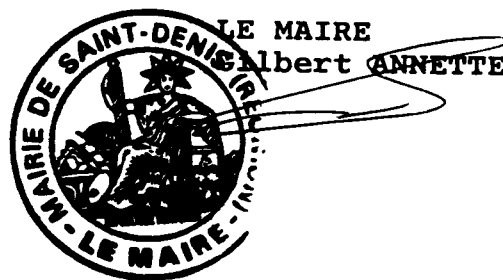
Vu le rapport de Gabriel ARMOUDOM, Adjoint, présenté au nom de la Commission Economie ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte les décisions modificatives au Budget de 1992 de la Régie Marchés et Droits de Places telles qu'elles figurent en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 AVR. 1992



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 92/2-34
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 avril 1992
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES
DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE 1992

COPIE

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

I.1) Dépenses		+ 350 000 Frs
Chapitre 60 (Achats)		
Compte 606 (Achats non stockés)		
Article 6061 (Fournitures consommables)		+ 35 000 Frs
Chapitre 61 (Services Extérieurs)		
Compte 618 (Divers)		+ 3 000 Frs
Chapitre 68 (Dotations aux amortissements)		
Compte 681 (Dotat' aux amort ^t - Charges d'exploitat')		+ 42 000 Frs
Autofinancement complémentaire de la sect' d'invest ^t		+ 270 000 Frs
I.2) Recettes		+ 350 000 Frs
Excédents des exercices antérieurs		+ 350 000 Frs

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

II.1) Dépenses		+ 270 000 Frs
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)		
Compte 218 (Autres immobilisations corporelles)		+ 420 000 Frs
Chapitre 23 (Immobilisations en cours)		
Compte 231 (Constructions en cours)		- 150 000 Frs
II.2) Recettes		+ 270 000 Frs
Autofinancement complémentaire de la sect' d'invest ^t		+ 270 000 Frs

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 25 avril 1992
et annexé à la Délibération n° 92/2-34

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



RECU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

11 MAI 1992

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 du 2 Mars 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 92/2-34
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 avril 1992

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE 1992

COPIE

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

I.1) Dépenses

	<u>+ 350 000 Frs</u>
Chapitre 60 (Achats)	
Compte 606 (Achats non stockés)	
Article 6061 (Fournitures consommables)	
* Electricité	+ 35 000 Frs 35 000
Chapitre 61 (Services Extérieurs)	
Compte 618 (Divers)	
* documentation (revues, abonnements)	+ 3 000 Frs 3 000
Chapitre 68 (Dotations aux amortissements)	
Compte 681 (Dotat' aux amort' t)	
* amort. invest. prévus en 218 (420 000 x 10%)	+ 42 000 Frs 42 000
Autofinancement complémentaire de la sect' d'invest' t	+ 270 000 Frs

I.2) Recettes

	<u>+ 350 000 Frs</u>
Excédents des exercices antérieurs	+ 350 000 Frs

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

II.1) Dépenses

	<u>+ 270 000 Frs</u>
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)	
Compte 218 (Autres immobilisations corporelles)	
* Réfection peinture grille d'enceinte (Petit Marché)	+ 420 000 Frs 86 000
* Parking compacteur (Petit Marché)	61 000
* Etanchéité toiture des kiosques (Petit Marché)	123 000
* Aménagement kiosques du Chaudron	100 000
* Aménagement parking Jean de Villèle	50 000
Chapitre 23 (Immobilisations en cours)	
Compte 231 (Constructions en cours)	
* vestiaires, sanitaires (Petit Marché)	- 150 000 Frs - 150 000

II.2) Recettes

	<u>+ 270 000 Frs</u>
Autofinancement complémentaire de la sect' d'invest' t	+ 270 000 Frs

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 25 avril 1992
et annexé à la Délibération n° 92/2-34

